

Aux porteurs des parts
Fonds de Titrisation FT OLYMPE
Casablanca

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU1 Janvier 2021 AU 31 Décembre 2021

Messieurs les Porteurs de parts,

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de l'établissement gestionnaire du fonds, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds de Titrisation FT OLYMPE, comprenant les états de synthèse relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine Fonds de Titrisation FT OLYMPE au 31 Décembre 2021 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fond conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

- L'assemblée générale des porteurs d'obligations réunie le 10 novembre 2021 avait constaté un cas de défaut lié aux établissements initiateurs et ce depuis le 3 novembre 2021 suite à :
 - L'absence de paiement des loyers par les établissements initiateurs le 27 octobre 2021, auquel il n'a pas remédié dans un délai de 5 jours ouvrés prévu par le règlement de gestion ; et

- L'absence de paiement des sommes dues au titre de la promesse de rachat par les établissements initiateurs le 27 octobre 2021, auquel il n'y a pas été remédié dans un délai de 5 jours ouvrés par le règlement de gestion.

Et avait décidé de :

- Sursoir à l'application de la procédure prévue à l'article 11.2 (c) du règlement de gestion du fonds ;
 - Consentir aux établissements initiateurs un délai additionnel de 3 mois à compter de la date de l'assemblée susvisé à l'effet d'obtenir les accords de financement et précéder à la réalisation de l'opération de restructuration et du plan de remédiation.
- L'assemblée générale des porteurs d'obligations réunie le 10 février 2022 avait accordé un délai supplémentaire de 6 mois pour le plan de remédiation.

Rapport annuel

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport annuel destiné aux porteurs des parts avec les états de synthèse du fond, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fond.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Fonds de Titrisation FT OLYMPE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1 Janvier 2021 AU 31 Décembre 2021
Mars 2022

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes

BDO Audit Tax & Advisory

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lemboui - Quartier Océan 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 33 04 / 15
Télécopie : 212 5 22 29 33 06
③ ICE : 001529804000091



Moutai CHAOUKI
Associé

FT OLYMPE

BILAN AU

12/31/2021

ACTIF	12/31/2021		12/31/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Frais préliminaires	-	-	-	-
Créances titrisées	247,357,539.32	-	247,357,539.32	466,282,500.00
Valeurs nominales	247,357,539.32	-	247,357,539.32	466,282,500.00
Ecart d'acquisition	-	-	-	-
Créances rattachées	218,924,960.68	-	218,924,960.68	-
Créances diverses	20,724,396.72	-	20,724,396.72	3,284,106.74
Titres et valeurs de placement	16,542,604.56	-	16,542,604.56	17,999,950.20
Trésorerie -actif-	16,633.51	-	16,633.51	35,440.14
Total	503,566,134.79	-	503,566,134.79	487,601,997.08

PASSIF	12/31/2021		12/31/2020	
	Montant Brut N	Amort/Provision	Net	Net
Résultats antérieurs	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-
Fonds de garantie	16,499,656.87	-	16,499,656.87	18,000,000.00
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Parts et obligations spécifiques	200,000.00	-	200,000.00	200,000.00
Valeurs nominales	200,000.00	-	200,000.00	200,000.00
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-
Parts et obligations ordinaires	486,438,217.78	-	486,438,217.78	468,863,543.96
Valeurs nominales	247,157,546.68	-	247,157,546.68	466,082,507.36
Ecart d'émission	-	-	-	-
Dettes rattachées	239,280,671.10	-	239,280,671.10	2,781,036.60
Dettes diverses	428,260.14	-	428,260.14	538,453.12
Dettes de trésorerie	-	-	-	-
Total	503,566,134.79	-	503,566,134.79	487,601,997.08

**FOR IDENTIFICATION
PURPOSES ONLY**

BDO S.A.

Audit, Tax & Advisory

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES

CPC DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PRODUITS	12/31/2021	12/31/2020
Produits financiers	19,325,428.91	27,140,346.14
Sur actifs titrisés	17,943,360.12	24,802,986.14
Sur titres et valeurs de placement	344,772.68	531,817.47
Autres produits financiers	1,037,296.11	1,805,542.53
Reprises sur garanties	-	-
Récupération de créances	-	-
Reprise sur provisions	-	-
Total des produits (A)	19,325,428.91	27,140,346.14

CHARGES	12/31/2021	12/31/2020
Charges financières	17,574,673.82	24,802,986.14
Sur parts et obligations spécifiques	-	-
Sur parts et obligations ordinaires	17,574,673.82	24,802,986.14
Autres charges financières	-	-
Charges de fonctionnement	1,750,755.09	2,337,360.00
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pour risques et charges	-	-
Autres dotations	-	-
Total des charges (B)	19,325,428.91	27,140,346.14
Résultat (A-B)	-	-

FOR IDENTIFICATION
PURPOSES ONLY

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory

ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

	12/31/2021	12/31/2020
Charges et Produits		
Produits financiers	19,325,428.91	27,140,346.14
Charges financières	17,574,673.82	24,802,986.14
Marge financière brute	1,750,755.09	2,337,360.00
Récupération des créances		
Reprise sur garantie		
Dotations et créances irrécouvrables nettes des reprises sur provisions		
Marge financière nette	1,750,755.09	2,337,360.00
Charges de fonctionnement et dotations aux amortissements et aux provisions	1,750,755.09	2,337,360.00
Résultat de l'exercice	-	-